

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan

Mardi 17 juin 2025 à 14h00

A Fontaine (90)

Compte-rendu

PARTICIPANTS : MEMBRES DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BRF)	M. Eric OTERNAUD	Conseiller régional	X	
Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD 90)	M. Florian BOUQUET	Président		X
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Christian METHOT	Vice-président		Excusé
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		Excusée
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	M. Landry LEONARD	Président		X
PNR des Ballons des Vosges (PNR BV)	M. Laurent SEGUIN	Président		Excusé Pouvoir à M. CLAUDEL
	Mme Marie-France CEFIS	Maire de Valdoie (90) Vice-présidente de GBCA		Excusée
	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau		Excusé Pouvoir à M. CONSTANTAKOTOS
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Miltiade CONSTANTAKOTOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
	M. Stéphane GUYOD	Maire de Meroux-Moval (90) Vice-président de GBCA		X
	M. Michael JÄGER	Maire de Menoncourt (90) Conseiller communautaire de GBCA	X	
	M. Eric KOEBERLÉ	Maire de Bavilliers (90) Vice-président de GBCA		Excusé
	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebétain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales		X
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Thierry MARCJAN	Maire de Fêche-l'Eglise (90) Vice-président de la CCST en charge de l'eau potable		Excusé
	M. Jean RACINE	Maire de Recouvrance (90) Conseiller communautaire de la CCST		Excusé
	M. Jacky CHIPAUX	Maire de Chaux (90) Vice-président de la CCVS en charge des politiques environnementales et de la GEMAPI	X	
Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS)	M. Eric PARROT	Maire Lachapelle-sous-Rougemont (90) Vice-président de la CCVS en charge de l'assainissement		Excusé
	M. Jacques DEMANGEON	Maire de Saint-Maurice-Colombier (25) Conseiller communautaire de PMA délégué à la GEMAPI		X
	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique		Excusée Pouvoir à M. GRANJON
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	M. Daniel GRANJON	Maire de Mathay (25) Vice-Président de PMA en charge de l'eau, l'assainissement et de la GEMAPI	X	
	M. Marc TIROLE	Maire de Dampierre-les-Bois (25) Conseiller communautaire de PMA		X
	Mme Pascale RAPP	Conseillère municipale de Coisevaux (70) Conseillère communautaire de la CCPH		Excusée
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	M. Jean VALLEY	Maire de Champey (70) Vice-président de la CCPH	X	
Communauté de communes Rahin et Chérémont (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement		X
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	M. Hervé GRISEY	Représentant	X	
Syndicat des eaux (SIE) de Champagney	M. Michel CLAUDEL	Président	X	
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président		Excusé

Collège des usagers

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bourgogne Franche-Comté	M. Gérard MARION	Conseiller environnement et énergie	Excusé
Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Bourgogne Franche-Comté	M. Nicolas MOREL	Président chambre du Territoire de Belfort	Excusé
Chambre d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25/90)	Mme Cécile CHAUMARTIN	Conseillère agro-ressource en eau	X
Chambre d'agriculture 70 (CA 70)	M. Laurent ISABEY	4 ^e secrétaire-adjoint	X
Interbio Franche-Comté		M. le Président ou son représentant	X
Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)		M. le Président ou son représentant	X
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président	Excusé Pouvoir à la FDPPMA 90
Union fédérale des consommateurs (UFC) Que choisir 90		M. le Président ou son représentant	X
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		M. le Président ou son représentant	X
Union Régionale des intérêts Aquatiques et Piscicoles (URIAP)	Mme Brigitte HUMBERT	Présidente	X
Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Franche-Comté	Mme Manon GISBERT	Responsable du Pôle Programmes et réseaux	Excusée
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU-PM)	Mme Elisabeth SCHMITT	M. le Directeur ou son représentant	X
Collège des services de l'Etat			
Préfecture du Territoire de Belfort		M. le Préfet ou son représentant	X
DREAL Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)	Mme Elodie RECCHIA	Hydrogéologue	X
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	M. Thierry HUVER	Directeur adjoint	X
DDT du Doubs (DDT 25)	Mme Anne-Claude ISNER	Adjointe à la cheffe du service Eau, risques, nature et forêt	X
DDT de la Haute-Saône (DDT 70)	Mme Elisabeth LEMAIRE	Cheffe du service Environnement et risques	Excusée
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	Mme Catherine PETIT	Cheffe du service planification, affaires régionales et connaissance	Excusée Pouvoir à la DREAL BFC
DREAL Bourgogne Franche-Comté - Unité départementale (UD) 90/25		M. le responsable	X
Office français pour la biodiversité (OFB)		M. le Directeur ou son représentant	X
Agence régionale de santé (ARS)		M. le Directeur ou son représentant	X
Voies navigables de France (VNF)		M. le Directeur ou son représentant	X
Office national des forêts (ONF)	Mme Lydie LALLEMENT	Responsable Environnement et foncier	Excusée
Membres associés			
République et canton du Jura (JUR)		M. le ministre de l'environnement ou son représentant	X
CLE du SAGE Largue		M. le Président ou son représentant	X

Etaient également présents :

Structure	Nom	Qualité
Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)	Mme Anne QUENOT	Directrice adjointe
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Mme Amélie SPENLIHAUER	Chargée de mission GEMAPI
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	M. Yann FINKLER	Chargé de mission GEMAPI
Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD 90)	Mme Mathilde TALHOUARN	Chargée de mission eau
Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt
	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)		Stagiaire
EPTB Saône & Doubs (EPTB S&D)	Mme Margaux CLAIN	Responsable du Pôle Doubs
	Mme Hélène LAMBERT	Animatrice SAGE Allan
	M. Adrien PERRY	Animateur PAPI Allan
Grand Belfort Communauté d'agglomération (GBCA)	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	M. Cyril VURPILLOT	Ingénieur eau et assainissement

Support de présentation :

<https://www.gesteau.fr/document/sage-allan-cle-reunion-du-17-juin-2025>

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

M. CONSTANTAKATOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette réunion de la CLE, ainsi que la commune de Fontaine pour le prêt de la salle.

Il présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Rappel de la démarche SAGE
2. Désignation de la structure porteuse du SAGE
3. Bilan du PGRE Savoureuse et perspectives PTGE
4. Points divers

Le 5^e point initialement prévu à l'ordre du jour ne pourra finalement pas être présenté, du fait de l'indisponibilité de l'intervenant de la SODEB. La visite prévue à l'issue de la réunion doit également être annulée.

1. RAPPEL DE LA DEMARCHE SAGE

(Diapositives 3 à 6 du support de présentation)

Pour ce point consistant en des rappels, Mme LAMBERT (EPTB S&D) renvoie au dossier de séance préalablement communiqué.

2. DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

(Diapositives 7 à 12 du support de présentation)

Mme LAMBERT expose le contexte de la demande.

La CLE s'appuie sur une structure porteuse à qui elle confie l'animation du SAGE. Ce rôle était rempli par l'EPTB Saône & Doubs depuis 2012. Suite à une suspension de l'animation en 2019, la CLE avait de nouveau sollicité l'EPTB. Il était convenu que l'EPTB accompagnerait le territoire afin qu'une solution locale de portage voie le jour. Une étude a donc été lancée dans cet objectif, mais aucune alternative satisfaisant l'ensemble des EPCI n'a pu être trouvée. Les EPCI ont donc convenu de poursuivre le partenariat avec l'EPTB, via une adhésion à l'EPTB et une convention pluriannuelle pour l'animation du SAGE et du PAPI.

La CLE étant la seule habilitée de par le code de l'environnement à désigner la structure porteuse du SAGE, elle est invitée à délibérer pour entériner cette désignation.

En accord avec les règles de fonctionnement de la CLE, ce vote ne requiert pas l'atteinte d'un quorum. Le scrutin est à majorité absolue.

M. CONSTANTAKATOS procède au vote à main levée.

Votants : 21 membres présents ou représentés

Votes contre : 0

Absentions : 1 (M. Oternaud)

La CLE désigne l'EPTB Saône & Doubs comme structure porteuse du SAGE.

Sur invitation de M. CONSTANTAKATOS, M. OTERNAUD (CR BFC) explique les motivations de son vote. Il ne s'agit pas d'un vote contre l'EPTB, seulement le schéma d'organisation adopté ne correspond pas à la vision portée par la Région qui privilégie une structuration locale.

3. BILAN DU PGRE SAVOUREUSE ET PERSPECTIVES PTGE

(Diapositives 13 à 26 du support de présentation)

Mme LAMBERT explique que le sous-bassin de la Savoureuse, ciblé en déséquilibre quantitatif, est visé par un plan de gestion adopté en 2016 par la CLE. Il s'agit de faire un bilan des actions et de leurs résultats, afin de décider une éventuelle poursuite de la démarche sous une forme réactualisée. Le bilan est réalisé en régie par l'animatrice du SAGE, qui fera appel à un groupe de travail technique pour compléter les éléments de bilan.

Des premiers travaux, il ressort que les volumes prélevables sont respectés tous les ans, et même que les prélèvements dans leur ensemble connaissent une diminution depuis une quinzaine d'années. Ceci est dû en grande partie à l'amélioration des rendements

des réseaux de distribution, en particulier sur le Grand Belfort. Toutefois, cette baisse des prélèvements ne suffit pas à contrecarrer l'affaiblissement de la disponibilité de la ressource sous l'effet du changement climatique.

Par ailleurs, le plan d'actions été réalisé de manière très inégale et beaucoup d'actions restent en suspens, en particulier les actions de restauration des milieux. Il sera donc recommandé de poursuivre les efforts, et d'engager un PTGE englobant d'autres sous-bassins.

Mme RECHIA (DREAL BFC) apporte des explications sur la démarche PTGE, qui succède aux anciens PGRE en mettant davantage l'accent sur le changement climatique et la concertation. Beaucoup de territoires voisins se sont engagés dans la démarche, ce qui témoigne du creusement des déficits quantitatifs à l'échelle régionale. Le PTGE pourra poursuivre les actions non achevées du PGRE Savoureuse ; par ailleurs, certains financements restent conditionnés à l'existence d'un PTGE. Le calendrier prévisionnel vise une validation du cahier des charges de l'étude par la CLE en fin d'année.

Mme KNEISKY (DDT 90) montre les complémentarités entre l'étude pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable (qui doit prochainement démarrer) et le PTGE. Alors que l'étude sécurisation AEP a une portée davantage opérationnelle, dédiée à la sécurisation de la distribution, le PTGE s'intéresse plus largement à la disponibilité de la ressource pour tous les usages, y compris les besoins de milieux aquatiques, et porte une vision plus stratégique de la place de la ressource en eau dans le territoire.

En réponse à M. CONSTANTAKATOS, qui s'inquiète de devoir attendre les résultats de l'étude AEP pour engager le PTGE, M. HUVER (DDT 90) explique que les deux démarches peuvent se mener en parallèle.

M. BURRIER (GBCA) s'enquiert du coût d'une telle étude. M. HUVER répond que le volet financier reste à calibrer. Des premières études ont déjà été conduites sur le bassin, on ne part pas de rien. M. CONSTANTAKATOS est soucieux du fait que le coût des études pèse sur la capacité d'investissement des collectivités. M. HUVER indique que justement une telle étude permet de prendre du recul par rapport aux investissements prévus et leur efficacité à moyen terme. De plus, l'existence d'un PTGE permet l'accès à certaines aides financières. M. ISABEY (CA 70) alerte sur le fait que les budgets se construisent dès à présent. Mme HERZOG précise que le cahier des charges de l'étude sera le fruit d'un travail collégial. L'enveloppe de l'étude dépendra des ambitions affichées par les parties prenantes. Eric OTERNAUD avertit que la Région ne sera peut-être pas en mesure d'apporter un soutien financier.

M. FINKLER (CCVS) apporte un point d'attention sur le calendrier prévisionnel car il n'y est pas mentionné la nécessaire délibération des EPCI. Il explique que la participation financière de la CCVS à l'étude risque d'être problématique, et qu'un débat sur une éventuelle hausse de la taxe GEMAPI pourrait être nécessaire. Le calendrier risque donc d'être difficile à tenir. M. CONSTANTAKATOS abonde en ce sens, en soulignant que l'année 2026 va être compliquée, en grande partie du fait du renouvellement des mandats municipaux. M. HUVER conçoit que le calendrier est ambitieux, mais qu'il faut dans un premier temps acter de l'engagement de la démarche.

4. POINTS DIVERS

(Diapositives 27 à 29 du support de présentation)

- ***Actualité du CEREMA sur le SCOT du Territoire de Belfort***

Mme QUENOT (AUTB) informe la CLE de la publication d'un article sur le site internet du Cerema ayant trait à l'étude des enjeux de l'eau à l'échelle du Territoire de Belfort menée dans le cadre de la révision du SCOT terrifortain. M. CONSTANTAKATOS avait été interviewé à l'occasion de la restitution de cette étude de connaissance, qui apporte aux élus du SCOT un éclairage sur les enjeux de l'eau en relation avec l'aménagement du territoire.

L'ensemble des rendus peut être consulté depuis le site internet dédié à la révision du SCOT : <https://scotbelfort.fr/revision/>, rubrique « Ressource en eau ».

Au sujet des préconisations apportées par le Cerema, M. CONSTANTAKATOS demande si elles sont à prendre en compte au moment de la délivrance des permis de construire. Mme QUENOT répond que les préconisations seront à intégrer lors de la révision des documents à l'échelle communale, pour mise en compatibilité avec le SCOT.

- ***Agenda***

Mme LAMBERT présente l'agenda des prochaines réunions. Il est proposé que le prochain Bureau de la CLE se réunisse au Syndicat des eaux de Giromagny, ainsi une visite des installations et captages du syndicat pourrait être proposée. M. GRISEY (SDEG) suggère que la réunion ait lieu après la visite, pour des raisons de disponibilité du personnel du syndicat.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et clôture la séance.